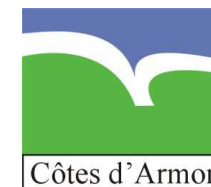


SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC DES COTES D'ARMOR 2017 - 2023



Relever le défi de l'accessibilité dans les territoires

L'État et le Conseil départemental portent une ambition forte pour les Côtes-d'Armor. Celle-ci s'exprime simplement : renforcer l'équité et l'attractivité de tous les territoires. Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) que nous vous présentons dans ce document défend cette vision.

À l'heure de la raréfaction de la ressource publique et des mutations territoriales, il est essentiel de repenser les services à la population. Ainsi, en portant une attention particulière aux territoires, ruraux et périurbains, nous voulons rappeler que ce qui s'avère indispensable à quelques-uns est utile pour tous. C'est ainsi que s'exprime notre conception du service public.

Notre rôle est d'accompagner tous les usagers, notamment les plus fragiles, et de relever le défi de l'accessibilité des territoires.

Au-delà de la qualité du diagnostic posé par le Schéma, son plan d'action est un enjeu essentiel. Aujourd'hui plus qu'hier, nous avons besoin d'assurer la continuité du service public. Nous avons également besoin d'innover, de mutualiser et de répondre au défi de la dématérialisation.

Ce Schéma témoigne aussi de l'implication de tous les acteurs – EPCI, AMF22, Région Bretagne, CTAP, opérateurs publics et privés – dans son élaboration. Dès lors, nous encourageons les partenariats et une forte collaboration quant à sa mise en œuvre.

Enfin, le SDAASP s'inscrit dans la politique de territorialisation menée par le Département et la volonté des services de l'État d'apporter des réponses concrètes pour assurer un accès équilibré aux services publics et privés, marchands ou non marchands, nationaux ou locaux, sur l'ensemble des territoires et pour tous les Costarmoricains.

L'État et le Conseil départemental prennent l'engagement, avec leurs partenaires, d'assurer leurs missions au plus près des usagers.

Alain CADEC
*Président du Département
des Côtes-d'Armor
Député européen*

Yves LE BRETON
*Préfet des Côtes-
d'Armor*

De quoi parle-t-on ?

Les **services** constituent un levier décisif en matière d'attractivité et de solidarité des territoires, qu'ils soient rendus par des opérateurs publics (collectivités, Etat, établissements ou entreprises publiques, organismes sociaux...), associatifs (maintien à domicile, clubs sportifs, associations culturelles...) ou privés marchands (médecins libéraux, commerces...). Ils constituent un facteur majeur de développement territorial : maintien de la vie et de l'activité dans tous les territoires, réponse aux besoins des populations en évolution, contribution à la solidarité et au lien social, attractivité et cadre de vie, désenclavement ... De nombreuses dynamiques influent sur les services : évolutions socio-démographiques, réduction des moyens publics ou problématiques de rentabilité, fragilisation des services dans les territoires ruraux, mais également développement de projets innovants de mutualisation, diffusion et usage du numérique...

La notion d'**accessibilité aux services** renvoie en priorité à **l'accès physique aux services et équipements** (temps de trajet, modes d'accès), mais également aux aspects « **amont** » (visibilité du service, facilité de prise de contact avec le service, adaptation des horaires...) et « **aval** » (accessibilité adaptée à différents publics, politique tarifaire, qualité du service rendu, adaptation des modalités d'accueil, d'accès au numérique...).

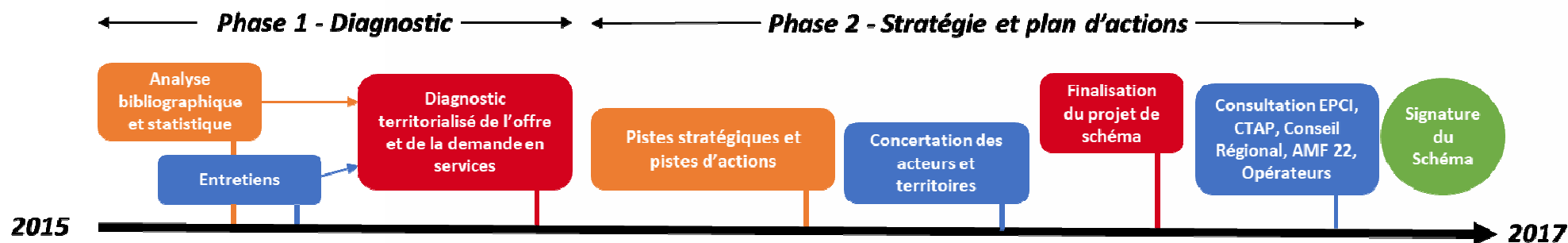
Un SDAASP : pour quoi faire ?

La question de l'accessibilité des services au public constitue une priorité portée aux niveaux national et local depuis plusieurs années. En 2015, **la loi NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) instaure l'obligation de réaliser des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

Le décret du 4 avril 2016 en précise le contenu :

- Pour l'ensemble du département, un **bilan de l'offre existante, une analyse des besoins en services et l'identification des territoires présentant un déficit d'accessibilité** à ces services.
- Un **programme d'actions d'une durée de 6 ans** comportant des objectifs de renforcement de l'accessibilité des services au public et des mesures permettant d'atteindre ces objectifs.
- Un **plan de développement de la mutualisation des services publics** s'appliquant à l'ensemble du territoire départemental.

La loi fait donc des Départements les chefs de file de la solidarité territoriale en leur confiant le soin d'élaborer ces schémas en co-pilotage avec l'Etat, et en lien avec les territoires Costarmoricains et les opérateurs de service. L'élaboration du schéma s'est faite en plusieurs étapes (cf. schéma ci-dessous).



Offre de services : quel état des lieux dans les Côtes-d'Armor ?

L'analyse des caractéristiques sociodémographiques du territoire fait apparaître des disparités territoriales entre différents types d'espaces :

- Couronnes urbaines et périurbaines et certains espaces littoraux en croissance, présentant des indicateurs sociaux favorables.
- Espaces nouvellement attractifs devant faire face à une évolution des besoins (secteur de Loudéac, intervalle Guingamp-Carhaix...).
- Espaces ruraux plus en déclin (situés notamment au sud du territoire), aux problématiques marquées de désertification, de vieillissement de précarité et de difficulté d'accès aux services.

Le maillage en services apparaît quant à lui variable selon les types de services considérés :

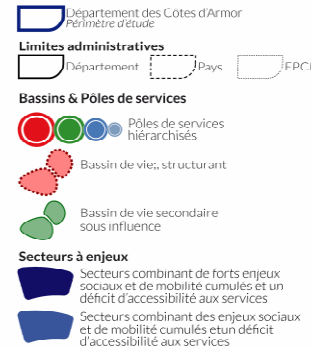
- **Plutôt bon maillage en termes de services de proximité**, en cohérence avec les densités de population, avec néanmoins un intervalle Carhaix-Guingamp un peu plus sous doté.
- **Maillage dense de pôles intermédiaires sur le littoral, plus diffus au sud.**
- **Maillage important de pôles de centralité dans la partie nord et littorale du territoire, moins présent au sud** (qui bénéficie néanmoins de l'influence de pôles des départements voisins).

La superposition des zones blanches pour chacun des niveaux de service permet d'identifier des secteurs **cumulant les enjeux d'accessibilité aux services** qui apparaissent principalement sur l'arc entre Callac et Lamballe (cf. carte ci-contre en haut).

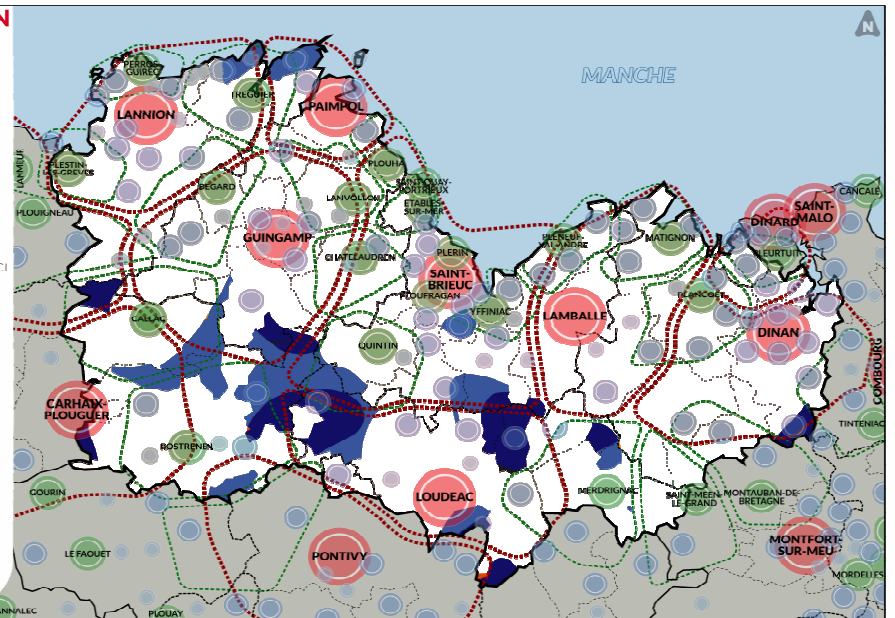
L'analyse de l'accès aux services publics, question particulièrement déterminante, a permis d'identifier plusieurs secteurs à enjeux accumulant des difficultés d'accessibilité à ces services publics (cf. carte ci-contre en bas).

SCHEMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

CROISEMENT DES ENJEUX SOCIAUX, DE MOBILITÉ & D'ACCESSIBILITÉ AUX FONCTIONS DE SERVICES

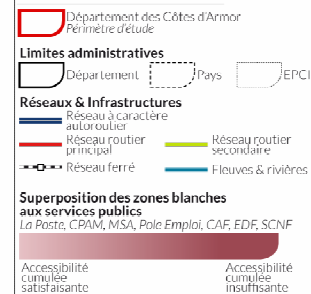


ROUGE VIF territoires / 2015 / Carte géographique Rouge VIF Territoires

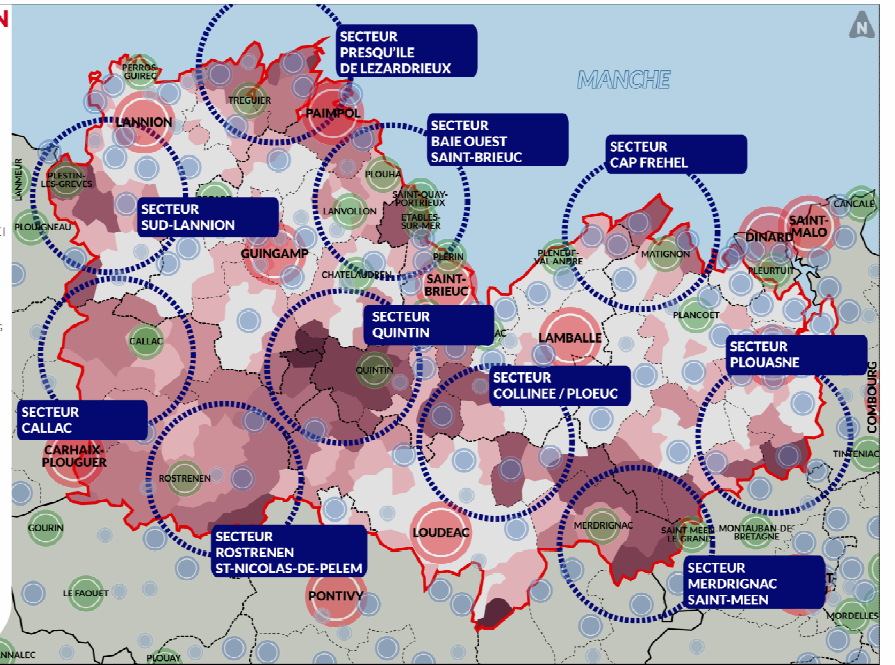


SCHEMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

ACCESSIBILITÉ CUMULÉE AUX SERVICES PUBLICS



ROUGE VIF territoires / 2015 / Carte géographique Rouge VIF Territoires



Le diagnostic réalisé permet de faire ressortir un certain nombre d'enjeux propres à chacune des thématiques mais aussi transversaux. En effet, des problématiques communes à tous les types de services ressortent au regard des besoins et des spécificités des populations du territoire (fragilité sociale, potentiel de mobilité, dynamiques démographiques...).

Face aux grandes problématiques et défis liés à la demande et à l'offre de services et en réponse aux objectifs du schéma, **6 grands leviers d'amélioration de l'accessibilité aux services sont prioritaires dans les Côtes d'Armor :**

Le développement de sites mutualisés dans un objectif de consolidation du maillage en services

L'utilisation du numérique et l'accompagnement des usages comme outil d'accessibilité aux services

Le suivi et la connaissance des services sur le territoire par l'ensemble des acteurs

La mise en réseau des acteurs et la communication sur l'offre de services

L'accompagnement social (individuel et collectif) et le développement social

L'organisation des mobilités des usagers et des services

Zoom sur un des volets du plan d'actions : le développement des sites mutualisés : les MSAP

Un des objectifs principaux du SDAASP est de favoriser la mutualisation des services pour garantir leur présence dans tous les territoires. En complémentarité avec l'élaboration du schéma, un réseau de 1000 Maisons de Services au Public, lieux d'accueil, d'information et d'orientation à destination des usagers créés sur la base d'un partenariat entre acteurs publics et privés et installées dans les secteurs les plus éloignés des services publics.

Dans les Côtes-d'Armor, une politique volontariste a permis de développer ces structures et de nouveaux projets sont confortés dans le cadre du SDAASP. Il existe ainsi, à la fin 2017 :

- 7 MSAP (sur 9 projets) portées par des collectivités
- 9 MSAP portées par le Groupe La Poste

Le plan d'actions du SDAASP préconise en outre :

- L'identification de nouveaux territoires pouvant bénéficier d'une structure mutualisée et le développement de nouveaux projets
- La diversification et l'amélioration continue de la qualité des modalités d'accueil et de l'offre de services proposée en MSAP
- Le développement de la communication sur les MSAP à destination des habitants



Quelles priorités d'action ?

Les grands objectifs du SDAASP sont de :

- ñ Maintenir du maillage en services
- ñ Renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services et promouvoir une équité dans l'accès aux services
- ñ Optimiser l'usage des services au public

Face aux problématiques identifiées et à ces objectifs, le plan d'actions comprend **6 axes stratégiques** et **22 actions** traitant de l'ensemble des thématiques travaillées dans le diagnostic (services publics, mobilité, numérique, santé, commerces, services sociaux, éducation/enfance/jeunesse, sports/culture/loisirs) :

1. Développer l'offre simplifiée et mutualisée d'accueil des usagers et d'accès aux services sur le territoire :

- Développement du maillage en MSAP et consolidation de l'offre de services (*nouvelles implantations, développement des services dans les MSAP existantes, amélioration de la communication...*)
- Déploiement du premier accueil social inconditionnel de proximité (*coordination des points d'accueil, référentiel commun, formation des agents...*)
- Développement des partenariats entre acteurs des services dans le département (*développement de toute forme de mutualisation...*)

2. Déployer l'infrastructure et les usages numériques

- Amélioration de la couverture internet et mobile sur le territoire (*déploiement du THD et résorption des zones blanches*)
- Accompagnement des usagers et professionnels dans l'utilisation du numérique (*formation, accès aux outils...*)

3. Proposer des solutions de mobilité pour accéder aux services

- Promotion des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (*covoiturage, mobilités douces, TAD, pôles d'échanges multimodaux, ...*)
- Rénovation des infrastructures de transport (*lignes ferroviaires, voiries...*)
- Développement des mobilités pour tous types de publics (*prêts de véhicules, TAD, systèmes d'information, ...*)

4. Répondre aux besoins d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire des Côtes d'Armor

- Consolidation du réseau de maisons et pôles de santé pluriprofessionnels et promotion du travail en réseau (*création de structures nouvelles, Contrats locaux de santé, ...*)
- Incitation à l'installation de nouveaux médecins (*outils incitatifs, accueil de stagiaires, ...*)
- Réflexion autour des opportunités de la télémédecine (*projets de développement, dossier médical partagé*)
- Innovation en faveur de la santé des personnes âgées (*expérimentations, prise en compte des enjeux du vieillissement*)

5. Conforter l'offre d'équipements et de services sur le territoire

- Adaptation de l'offre éducative aux évolutions des territoires (*RPI, accès à l'enseignement supérieur, ...*)
- Développement des services enfance, jeunesse, sport, culture (*consolidation des structures existantes, développement de nouveaux projets d'accueil à une échelle pertinente, aide aux porteurs de projets...*)
- Amélioration de l'accessibilité des services de l'emploi, de la formation et de l'insertion (*pilotage territorial, approche globale, points de contact, fluidité du parcours*)
- Amélioration de l'accès au logement de qualité (*plateformes locales de rénovation de l'habitat, accès au logement social, information, ...*)
- Soutien aux commerces de proximité (*modernisation et adaptation aux besoins, maintien des derniers commerces, ...*)
- Adaptation aux dynamiques de vieillissement de la population (*diversification de l'offre pour les seniors mobilité, numérique et proximité...*)

6. Améliorer la visibilité et la connaissance de l'offre de services et suivre la mise en œuvre du schéma

- Amélioration de la communication autour des services (*mutualisation des outils...*)
- Suivi et communication du SDAASP

Et maintenant, comment agir ?

Chaque action a été déclinée afin d'identifier les étapes de mise en œuvre permettant l'atteinte des objectifs. Certaines solutions émergent en tant que **leviers transversaux** permettant de faciliter la mise en œuvre de l'action :

- ñ Poursuivre le travail de diagnostic d'identification des zones prioritaires pour la mise en œuvre de chaque action.
- ñ Mutualiser les ressources, les espaces, les équipements et promouvoir le travail partenarial.
- ñ Accompagner les territoires dans la mobilisation des financements possibles et à la réponse aux appels à projets pertinents.
- ñ Communiquer autour des services existants auprès des habitants et favoriser l'interconnaissance des acteurs.
- ñ Favoriser la mise en réseau et le partage d'information, entre territoires, institutions, opérateurs à l'échelle locale et départementale.

Par ailleurs, le SDAASP se traduira par la signature de conventions entre les différents partenaires et pourra constituer un référentiel dans l'utilisation des financements existants. S'il ne revêt pas de caractère prescriptif, sa mise en œuvre repose donc sur l'implication de l'ensemble des acteurs. Le comité de pilotage du schéma s'élargira aux Présidents d'EPCI notamment.

Ce schéma, co-construit et partagé à l'échelle départementale, doit constituer en effet un **document directeur** dont chacun peut se saisir dans son action en faveur des services à la population. En effet, les actions identifiées relèvent de deux niveaux d'intervention :

- Des **actions portées à l'échelle départementale** par le Conseil départemental, l'Etat ou des structures organisées à cette échelle.
- Des **actions reposant sur l'intervention des collectivités, opérateurs CAF, MSA, CPAM, CARSAT, Pôle emploi, SNCF, la Poste, bailleurs sociaux, GDF, ERDF ou acteurs locaux** (communes, EPCI, associations, entreprises...).

Le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions pour les 6 années à venir est prévu dans le cadre du Schéma à travers l'identification d'indicateurs d'évaluation et fera l'objet de réunions régulières d'un Comité de suivi. Une évaluation à mi-parcours est notamment prévue afin d'étudier la nécessité de réviser les objectifs fixés.



Pour en savoir plus ?

Le SDAASP est accessible dans son intégralité sur les sites du Conseil départemental (<http://cotesdarmor.fr>) et de la Préfecture des Côtes d'Armor (<http://www.cotes-darmor.gouv.fr>)